Préfecture de Millau

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2023 République Fra 23 se 211202551-20230323-DE_2023_028-DE

DEPARTEMENT AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

Jean-Paul LABITSéance du 23 mars 2023 à 20 heures 30

exercice: 12

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement

convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOS (1er Adjoint).

Présents: 12

Présentsnon votants: 1

Votants: 11

Sont présents: Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER, Muriel

LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Présents non votants : Jean-Paul LABIT

Représentés: Excusés: Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Vote du compte administratif 2022- BUDGET bar tabac - DE 2023 028

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOS Robert

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par LABIT Jean-Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 246.26				19 246.26	
Opérations exercice	6 605.72	2 349.42	830.80	3 388.00	7 436.52	5 737.42
Total	25 851.98	2 349.42	830,80	3 388.00	26 682.78	5 737.42
Résultat de clôture	23 502 56			2 557.20	20 945.36	
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 502 56			2 557.20	20 945 36	
Résultat définitif	23 502 56			2 557.20	20 945.36	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SALMIECH, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.

